



International Labour Office
Bureau international du Travail
Oficina Internacional del Trabajo

Réf. BIT/LO ILC 100-100

Votre réf.

31 janvier 2011

Convocation à la 100^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2011)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, la 100^e session de la Conférence internationale du Travail s'ouvrira le **mercredi 1^{er} juin 2011**. Elle se tiendra au Palais des Nations et au siège du BIT, jusqu'au **vendredi 17 juin 2011**. Votre attention est appelée sur le fait que le **mardi 31 mai** sera consacré à des réunions préparatoires nécessitant la présence des membres tripartites des délégations nationales à la Conférence.

La 100^e session de la conférence marque une étape majeure pour l'Organisation et une série d'événements spéciaux seront organisés pour marquer cet anniversaire. Cette Conférence se tient à un moment charnière alors que les Etats Membres s'efforcent de consolider la reprise et de jeter les bases d'une croissance forte, durable et équilibrée. La nécessité de garantir un modèle de croissance à forte intensité d'emplois offrant des opportunités de travail qui améliorent les conditions de vie des populations et jouent un rôle productif dans les économies constitue un défi majeur dans tous les pays et régions. C'est dans ce contexte que se déroulera la 100^e session de la Conférence depuis que l'OIT a vu le jour en 1919.

--- Je vous adresse sous le présent pli un exemplaire du *Guide de la Conférence* qui contient des informations détaillées sur le programme de la session ainsi que d'autres renseignements utiles. Les rapports devant être examinés en séance plénière et par les commissions techniques vous seront communiqués au plus tard deux mois avant l'ouverture de la session afin que vous puissiez les transmettre aux délégués, y compris aux délégués non gouvernementaux et aux conseillers techniques, dans un délai leur permettant de se préparer aux travaux de la Conférence. Les rapports et le *Guide* seront également accessibles électroniquement sur le site Web de l'OIT (www.ilo.org/ilc).

Je me permets d'attirer votre attention sur la section 11 (Participation) du *Guide de la Conférence* qui traite de la composition des délégations. Comme indiqué dans cette section, les Etats Membres sont priés de veiller à ce que leurs délégations nationales soient pleinement tripartites et équilibrée en ce qui concerne le nombre de conseillers techniques accompagnant les délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs respectivement. Il conviendra également de prendre les dispositions nécessaires pour garantir une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de ces délégations.

--- Je vous saurais gré de bien vouloir vous assurer que les pouvoirs de la délégation tripartite de votre pays seront communiqués au Bureau du Conseiller juridique du BIT avant la date limite du **mardi 17 mai 2011**. Le formulaire de présentation des pouvoirs figure en pièce jointe. La *Notice explicative à l'intention des délégations nationales* qui l'accompagne, ainsi que la section 11 du *Guide de la Conférence*, fournissent des instructions détaillées concernant le dépôt des pouvoirs. Les délégations ayant besoin de visas sont invitées à s'adresser directement et le plus rapidement possible aux services consulaires suisses afin d'obtenir les visas nécessaires pour toutes les personnes inscrites dans les pouvoirs.

Vous voudrez bien prendre note de la section 12 du *Guide*, qui porte sur la santé et la sécurité des participants pendant la Conférence ainsi que de la section 13 qui, dans la rubrique «Enregistrement à l'arrivée», fournit des renseignements sur les badges nécessaires pour accéder aux locaux de la Conférence.

Le Service des Relations officielles est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant la 100^e session de la Conférence. Les coordonnées de ce service figurent dans l'annexe I au *Guide de la Conférence*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Juan Somavia
Directeur général